

TRAVAUX DE REFECTION DANS L'EGLISE :

Suite à la délibération N° 180/77 du 15 Décembre 1977 par laquelle le Conseil Municipal a désigné M. DUMONT, architecte pour recenser les travaux à effectuer dans l'église, le Conseil prend note de l'estimation prévisionnelle des travaux d'un montant d'environ 115 000 F 00 TTC non compris les honoraires d'architecte :

- la reprise de charpente et couverture : environ 100 000 F 00 TTC,
- la reprise du collecteur d'évacuation des eaux pluviales et drainage : environ 15 000 F 00 TTC.

Le Conseil désire que ces travaux soient inscrits au Fonds d'Aménagement Urbain et fassent l'objet d'une convention d'étude et réalisation avec M. DUMONT, architecte.

Cette dépense sera couverte par un emprunt.